

Concours interne 2023

Epreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie, note : 18/20

Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent apparaître dans chaque copie.

Durant la dernière cérémonie des césars, la réalisatrice Justine Triet, récompensée pour son film L'anatomie d'une chute, a déploré que l'État et le ministère de la culture ne soutiennent plus suffisamment le secteur de la culture.

À la différence des États-Unis, l'État en France investit en effet le champ de la culture, et intervient pour soutenir son développement dans ses diverses composantes : littérature, cinéma, musique, opéra, théâtre, archéologie.

Cet interventionnisme étatique alimente « l'exception culturelle française », qui contraste avec l'uniformisation des pratiques culturelles à l'échelle mondiale. Le récent phénomène « Barbenheimer » (issue de la contraction de Barbie et Oppenheimer, deux films à succès planétaire) en témoigne.

Cet interventionnisme n'est pas sans soulever de sévères critiques. Pour certains, dans la lignée de la pensée libertarienne, l'État doit se cantonner à un rôle d'État gendarme et ne pas s'aventurer dans d'autres domaines.

Pour d'autres, cet interventionnisme serait source de clientélisme, de dépenses publiques excessives dans un contexte de refroidissement de la dépense publique et de dette excessive (111% du PIB en 2022).

Dans ce contexte, l'État doit-il encore s'occuper de culture ?

La politique culturelle à la française, qui repose sur un interventionnisme public, est à bien des égards une réussite (I)

Certaines lacunes méritent toutefois d'être corrigées afin de renforcer la légitimité de l'interventionnisme public en matière culturelle (II).

*

L'interventionnisme public en matière culturelle a fait ses preuves en France (I).

L'interventionnisme public en matière culturelle, spécificité de la France par rapport aux États-Unis, s'est institutionnalisé tardivement, à compter de la seconde moitié du XX^e siècle (A).

Le Ministère de la culture apparaît au début de la V^e République, sous l'impulsion décisive d'André Malraux, 1^{er} « ministre d'État chargé des affaires culturelles ». Ses ambitions, notamment transcrites au travers de ses échanges avec son ami Romain Gary / V. Kerwin Spire, Monsieur Romain Gary, Gallimard, 2021), sont immenses mais parfois déçues ou contrariées par des lenteurs administratives qu'il n'aura cessé de combattre. Malraux autant que de Gaulle conçoivent la culture comme « un refuge et une consolation » sur le plan individuel, et comme « la condition de la civilisation » sur le plan collectif. La culture, dans un contexte de guerre froide, est ainsi un levier d'influence et de soft power à l'international.

Le Ministère de la culture naît dans ce contexte en 1959. Pour autant, le soutien public aux artistes en France est bien antérieur. Ainsi, sous l'Ancien-Régime, Louis XIV finançait déjà les arts : la troupe de Molière (dont la vie a été récemment retracée à la Comédie française dans Armande et les autres) ou encore les jardins à la française de Le Nôtre, d'où l'expression « France, patrie des arts et de la culture ».

L'interventionisme public en matière culturelle s'est institutionnalisé, et a été peu à peu encadré par le droit. Le Conseil d'État admet que l'accès à la culture puisse constituer un service public, et impose en conséquence le respect des lois de Rolland (égalité, mutabilité, continuité) \V. CE, 1951, Sté des concerts du conservatoire). Le code du patrimoine dote l'État de prérogatives de puissance publique en matière culturelle. Ainsi du droit de préemption sur toute vente publique ou de gré à gré de biens culturels (art. L 123-1 du code du patrimoine). Le Ministre de la culture exerce par ailleurs un pouvoir de police spéciale, notamment au regard de la diffusion des œuvres cinématographiques. (code du cinéma).

Aussi développé soit-il, l'interventionisme public en matière culturelle ne se limite pas à celui de l'État. En 2019, le budget des collectivités locales consacré à la culture était d'ailleurs supérieur à celui de l'État (9830 M € contre 7989 M €). Le bloc communal (communes et EPCI) prend par exemple en charge le coût des médiathèques, les régions subventionnent les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). Cette décentralisation culturelle a suivi les vagues de décentralisation (1981-1982, 2003, 2015). Les FRAC par exemple ont été créés sous le Ministère de Jack Lang, peu après les lois Defferre.

Cet interventionisme public fait écho à une certaine idée de la France (pour paraphraser Michel Debré) d'une part et à une certaine conception de l'État d'autre part.

La France a en effet accordé une place particulière à son rayonnement culturel – et peut notamment s'enorgueillir de plusieurs Nobel de littérature (Albert Camus ou plus récemment Patrick Modiano ou Annie Ernaux). Plusieurs formes de culture sont enseignées à l'école (arts plastiques, musique, littérature). C'est aussi un pays berceau d'intellectuels (qui allient une œuvre artistique, notamment littéraire, avec un engagement politique). Ainsi de Jean-Paul Sartre (les Mains sales) ou de Simone de Beauvoir (le Deuxième Sexe).

En outre, les Français ne sont pas hostiles par principe à l'interventionisme étatique, l'État étant même devenu "instituteur du social" selon les termes de Pierre Rosanvallon (L'État en France de 1789 à nos jours). L'interventionisme de l'État en matière culturelle est loin de susciter un rejet massif.

Les États-Unis ont une conception radicalement différente du rôle de l'État, qui rejait sur l'interventionisme public en matière culturelle.

Dès 1787, et les travaux de Publius sur la Constitution, (Federalist Papers), l'État fédéral suscite des craintes. La Constitution ne sera ratifiée par les États qu'en raison du Bill of Rights, qui protège l'individu des intrusions de l'État fédéral. Il en résulte un rôle plus important confié à l'initiative privée (philanthropie, mécénat) qu'aux interventions publiques en matière culturelle. Certains grands entrepreneurs – à l'instar de John D. Rockefeller – ont beaucoup contribué à financer la culture. Le courant néolibéral porté par l'administration Reagan dans les années 1980 estime en particulier que le rôle du gouvernement n'est pas de s'occuper d'art. En conséquence, les États-Unis ne sont pas dotés d'un ministère de la culture, et l'agence fédérale culturelle (NEA) est moribonde. L'influence américaine dans le domaine culturel est pourtant réelle. Mais elle existe principalement grâce aux initiatives privées. (Les politiques culturelles aux États-Unis de F. Martel, 2011)

L'interventionisme public en matière culturelle est parvenu en France à soutenir la création, à favoriser l'accès de tous à la culture tout en constituant un levier de soft power et de puissance économique (B).

Le budget consacré au Ministère de la culture, comme ses attributions, n'ont cessé de croître depuis sa création. Doté de 27 M € en 1959, la rue de Valois affiche aujourd'hui un budget de 3946 €.

S'il est malaisé d'évaluer l'efficacité globale des politiques publiques menées, certaines d'entre elles ont contribué au rayonnement de la France, à la réduction des inégalités et soutenu la création artistique.

D'une part, la France dispose d'un cadre réglementaire protecteur, qui soutient la création artistique et les artistes. Cela se manifeste notamment par l'existence de régimes de protection sociale spécifique (Opéra de Paris, Comédie française, intermittents du spectacle) ou par des mécanismes de soutien à la création (subventions). Sur ce dernier point, le mécanisme du CNC est vertueux. Grâce à des taxes prélevées notamment sur les tickets de cinéma, les succès en salle permettent de financer des créations potentiellement moins populaires ; d'où le maintien d'un certain exceptionalisme culturel français.

D'autre part, l'accès à la culture s'est au moins partiellement démocratisé. L'ensemble des enfants reçoit à l'école primaire et au collège un enseignement artistique. Le subventionnement public aux institutions culturelles permet d'offrir des places à des coûts relativement faibles. 15 € suffisent pour une place à la Comédie française. De nombreux musées sont gratuits pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minimas sociaux. Toutefois, en dépit de ces politiques d'accessibilité financière, il n'est pas toujours aisé de diversifier les profits socioéconomiques des visiteurs ou spectateurs, en raison d'habitus culturels hétérogènes (sur ce point, V. notamment Pierre Bourdieu, Les Héritiers ou plus récemment Philippe Coulanges, Culture de masse et société de classe, Presses de Sciences Po, 2021). Pour autant, certains musées ont réussi à relever le défi d'une démocratisation réelle de leur fréquentation, à l'instar du Louvre-Lens (V. le dernier rapport de la Cour des comptes consacré à cet établissement public, 2023). Si son modèle économique demeure instable, le Louvre-Lens est parvenu à s'ouvrir à des publics habituellement éloignés de l'art, en investissant sur le capital humain (médiateurs culturels) et sur de nombreuses activités destinées aux enfants et adolescents.

Enfin, la culture s'est imposée comme un instrument de soft power à l'international, au travers du réseau de l'alliance française et des instituts culturels (modèle reproduit par l'Allemagne avec les Goethe Institut ou par la Chine avec les instituts Confucius), des initiatives autour de la francophonie. La culture, en particulier avec le patrimoine classé à l'UNESCO (Mont Saint-Michel, ...) attire de nombreux touristes, et alimente la richesse nationale.

*

L'interventionisme public en matière culturelle, en dépit de ces réussites, présente aussi des lacunes voire des risques de dérives, qui devront être surmontés (II).

L'interventionisme public apparaît tantôt trop présent au risque de voir apparaître « art d'État » et censures, tantôt trop effacé, laissant le champ libre aux dérives du marché culturel (A).

L'interventionisme de l'État en matière culturelle, s'il n'est pas correctement encadré, peut nuire à la création artistique elle-même (1).

Certains artistes, tels le chef d'orchestre Patrick Souillot, déplorent qu'« une poignée de personnes dans un ministère décide de ce qui est culturel ou de ce qui ne l'est pas », en attribuant des subventions, ce qui pourrait conduire à des formes d'autocensure chez les artistes.

L'art est en effet souvent subversif, ce qui peut mal s'accompagner de financements publics. Lorsque Zola fait de la misère un objet de littérature (L'assomoir), lorsque Céline prône la désertion et la lâcheté en temps de guerre (avec son héros Ferdinand Bardamu dans Voyage au bout de la nuit) ou lorsque Banksy crée une œuvre qui s'autodétruit (la jeune fille au ballon), la subversion est présente. À l'inverse, plus l'État intervient, plus les risques d'autocensure ou de censure croissent. Les régimes

autocratiques en sont une illustration. Le travail en Iran des réalisateurs tels Asghar Faradi est soumis à la censure. En Chine, Ai Weiwei subit également la répression du régime le contraignant à l'exil ou au silence.

Ensuite, l'exceptionnalisme culturel français n'est pas parvenu à faire barrage à l'uniformisation de la culture, ni à la concentration économique du secteur décrite notamment par l'économiste Nathalie Sonnac (2).

Il y a trois ans, la plus célèbre maison d'édition française indépendante : les éditions de Minuit, créée par Vercors (auteur du Silence de la mer) puis reprise par Jérôme et Irène Lindon, est passée sous le contrôle du groupe Madrigall, qui possède également les éditions Gallimard. La politique éditoriale ne semble pas avoir été modifiée (en témoigne la publication de nouveaux auteurs, dans la Veine de l'écriture sociologique / autobiographique, tels Claire Baglin, En salle, 2022). Mais le symbole est fort. Plus encore, la France n'a pas échappé à Netflix, l'aliénation en série, du nom d'un récent ouvrage publié au Seuil en 2022. L'auteur y décrit une uniformisation des pratiques culturelles, une aseptisation de la culture qui lui fait perdre son sens ; un déclin de la culture au profit du divertissement.

Au surplus, la réglementation française est lacunaire, ou contournée aisément par les GAFAM (3). Le statut des auteurs (en littérature et BD notamment) est insuffisamment protecteur. Peu d'entre eux peuvent en vivre décemment.

Concernant la politique du livre, certaines initiatives législatives visant une concurrence plus juste avec les libraires ont été contournées par le géant Amazon. La livraison est devenue obligatoirement payante, Amazon l'a fixée à 0,01 centime d'Euro.

Enfin, certains historiens ont déploré des difficultés d'accès aux archives, ce qui pénalise la recherche historique et le travail de mémoire.

*

Pour légitimer pleinement l'action culturelle publique, et l'octroi de crédits budgétaires adaptées, des réformes seront nécessaires. Celles-ci ne pourront réellement prospérer qu'avec un regain d'intérêt des Français pour la culture (B).

Les politiques publiques culturelles, qui mobilisent des crédits budgétaires conséquents en période de refroidissement de la dépense, doivent être déployées avec transparence et dans un objectif de démocratisation des pratiques (1).

En ce sens, les règles relatives aux attributions des subventions pourront être amendées pour en renforcer la transparence et éviter tout conflit d'intérêt.

Les politiques de démocratisation de l'accès à la culture dans ses volets sociaux (pass culture, tarifs sociaux, médiateurs culturels) autant que géographiques (éviter le jacobinisme culturel en multipliant les initiatives telles que le Louvre-Lens) devront figurer parmi les priorités budgétaires.

La France gagnera ensuite à promouvoir tant au niveau national, qu'europpéen et international (UNESCO) des pratiques et réglementations de nature à protéger l'exceptionnalisme culturel et à lutter contre l'uniformisation des pratiques culturelles (2).

À ce titre, doit être saluée la récente obligation faite aux plateformes numériques de contribuer au système CNC. Toutefois plusieurs chantiers législatifs sont encore à engager : statut des auteurs, concurrence dans le secteur du livre, libre accès aux archives.

Enfin, les individus (avec l'appui de l'Education nationale) pourraient chercher des temps de pause et de déconnexion (vis-à-vis des réseaux sociaux en particulier), bénéfiques pour la santé mentale, pour s'ouvrir à la culture, sous toutes ses formes et profiter ce faisant de l'accessibilité de la culture, réel atout français.

* * *

Les personnes publiques – Ministère de la culture depuis 1959, collectivités locales depuis les années 1980 – ont fortement investi le champ de la culture. Il y a là une différence marquée avec les Etats-Unis.

Cet interventionnisme en matière culturelle fait écho à la passion des Français pour l'égalité, telle que l'a décrite Alexis de Tocqueville dans De la démocratie en Amérique.

À ce titre, l'accessibilité des bibliothèques et médiathèques a joué un rôle non négligeable dans certains parcours d'ascension sociale, de transfuges de classe (selon l'expression de C. Jacquet), en particulier chez Edouard Louis (Eddy Bellegueule, Seuil).

Le soutien financier de l'État à la culture doit se poursuivre, non seulement parce qu'il est vecteur de soft power et de retombées économiques, mais surtout parce qu'il fait corps avec les idéaux de la République.

*